



Par courriel à : Sandrine.WavreBlatti@ne.ch

Neuchâtel, le 7 septembre 2026

CONVENTIONS CITOYENNES
Projet de loi soumis à consultation

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les membres de la commission,

Nous nous référons à la consultation lancée le 27 août 2026 par la commission Démocratie cantonale, concernant son rapport à l'appui d'un projet de décret modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, ainsi que d'un projet de loi sur les Conventions citoyennes.

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) salue le travail mené par la commission Démocratie cantonale et son groupe de travail sur cette thématique. Dans son ensemble, le PSN soutient le projet qui lui est soumis et adhère pleinement à la philosophie générale du texte : offrir aux citoyennes et citoyens un nouvel outil de démocratie participative, complémentaire aux institutions représentatives.

Le PSN souhaite néanmoins mettre en exergue un point qu'il juge central : le projet, tel que rédigé, restreint la participation à la Convention citoyenne aux seules électrices et électeurs domiciliés dans le canton (art. 2 et art. 5 du projet de loi). Or, l'objectif affiché de ce nouvel outil est précisément de faire entendre la voix de personnes aujourd'hui éloignées de la vie politique et sous-représentées dans les institutions. Se limiter au corps électoral exclut d'emblée une partie significative de la population qui vit, travaille et contribue à la vie du canton, notamment les personnes de nationalité étrangère non titulaires d'un permis C et les jeunes de moins de 18 ans.

Le PSN relève que la modification à la Constitution proposée (art. 40a, al. 5) prévoit elle-même expressément la possibilité d'étendre l'éligibilité aux étrangères et étrangers ainsi qu'aux personnes entre 16 et 18 ans. Nous demandons donc à la commission de faire usage de cette faculté dans la loi d'application et d'y reformuler l'article 2 (et, par cohérence, l'article 5) afin que le tirage au sort s'opère sur l'ensemble de la population résidente du canton et ce, dès 16 ans.

Mise à part cette remarque, le PSN soutient l'ensemble de la démarche et se réjouit de la mise en place de cette nouvelle instance démocratique.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.